Bretagne porte de Loire Communauté
Le Steriad – 2 allée de l'Ille - BAIN DE BRETAGNE - 35470

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_47-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

OBJET : Autorisation de lancement du marché de Transport à la demande (TAD)

N° 2026-47

L'an deux mille vingt-six

Le 10 mars, à 19 heures 00

Les Membres du Conseil de Communauté, légalement convoqués, se sont réunis à Poligné, sous la présidence de M. MINIER.

. les conseillers communautaires
MM. ALLAIN, AUBRY, BERTIN, BERTON, BOURASSEAU, BRIZARD, BRULLE, DREAN, EON, GAUDICHON, GENDROT, GOHIER, HAMON, JANVIER, JARRET, JUGAN, LASSALLE, LE GUEHENNEC, LECLERC, LESUR, LOUAPRE, MACE, MARTIN, MELLET, MERAULT (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), MINIER, MORICEAU, RINFRAY, ROGER, ROUX (arrivée à partir de la délibération n°2026_32), ROUXEL, SOLLIER.

. pouvoirs

GOUR Christèle	à	MINIER Vincent
LE GALL LE BLEIZ Maud	à	JUGAN David
RIFFAULT Katia	à	GAUDICHON Jean-Michel
VACHEROT Romain	à	ROUX Laurence (à partir de la délibération n°2026_32)

. excusée
CHASSAT Valérie

DATE DE CONVOCATION : le 02/03/2026

formant la majorité des membres en exercice

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

En exercice	**46**
Présents	**32**
Votants	**36**

Mme DRÉAN a été désignée Secrétaire de séance.

Vu le Code de la commande publique,

Vu les articles L1414-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 portant modification des statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

Vu la délibération n°2025-102 du 22 avril 2025 approuvant le règlement intérieur du service de transport à la demande,

Vu l'avis relatif aux seuils de procédure publié au Journal officiel en date du 7 décembre 2023 fixant notamment à 221 000 € HT le seuil de procédure formalisée pour la passation des marchés publics de fournitures et services,

Considérant que le marché actuel de Transport à la Demande arrive à échéance le 31 juillet 2026,

Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 17/03/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260310-2026_47-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- APPROUVE le lancement de la procédure de consultation en vue du renouvellement du marché de Transport à la Demande

- APPROUVE les modalités suivantes relatives à ce marché :
  - Marché d'une durée de 1 année avec un montant estimé de 175 000 € HT ;
  - Accord-cadre à bons de commande, décomposé en 5 lots ;

Lot(s)	Désignation
01	Chanteloup, Crevin, Le Petit Fougeray, Saulnières, Le Sel de Bretagne
02	Pléchâtel, Bain de Bretagne, La Noë Blanche, Pancé, Poligné
03	La Couyère, Tresboeuf, La Bosse de Bretagne, Lalleu, Ercé-en-Lamée, Teillay
04	La Dominelais, Sainte Anne sur Vilaine, Saint Sulpice des Landes, Grand Fougeray
05	Ensemble du territoire de la Communauté de communes pour des déplacements pour les personnes en situation de handicap nécessitant un véhicule adapté au fauteuil roulant électrique

  - Type de procédure : Marché à procédure adaptée

- AUTORISE le Président à signer les marchés qui résulteront de la procédure de consultation.

Pour extrait conforme, Le Président,
Vincent MINIER

VINCENT MINIER PRÉSIDENT
BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - PA CHATEAU GAILLARD
2,Allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE